



# Festival de musique classique de Montréal

---

Règlements et consignes – Édition 2024

## SOMMAIRE

Règlements généraux

Tableau des frais d'inscription

Catégorie SOLO

Catégorie CONCERTO

Catégorie ENSEMBLE

Catégorie COMPOSITION

---

Annexes

Liste des grands prix et trophées

Concordance des niveaux d'apprentissage minimum suggérés

Aide-mémoire

## ÉCHÉANCIER 2024

- 18 février ..... Début de la période d'inscription
- 18 avril ..... Date butoir d'inscription
- 1<sup>er</sup> mai ..... Date butoir pour les amendements
- 1<sup>er</sup> mai ..... Publication de l'horaire et de la composition du jury
- 18–19 mai ..... Épreuves (séances de prestation)
- 9 juin ..... Concert gala
- 30 septembre ..... Date limite de ramassage des prix

# Règlements généraux

---

## DATES ET LIEUX

- Le Festival de musique classique de Montréal est organisé et présenté par l'Association des professeurs de musique du Québec en collaboration avec l'école de musique Vincent-d'Indy.
- Le FMCM se déroule en une seule épreuve, sans demi-finale, ni finale.
- Les séances de prestation auront lieu les 18 et 19 mai 2024 à l'école de musique Vincent-d'Indy, au [628 chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Montréal \(Outremont\), H2V 2C5](#) ( métro Édouard-Montpetit). Un concert gala et cérémonie de remise de prix couronnera l'événement au même endroit, à la [Salle Marie-Stéphane](#), le dimanche 9 juin 2024 à 14 h.
- Le stationnement est gratuit.

## ÉLIGIBILITÉ DU CONCURRENT

- Dans le présent texte :
  - Le masculin est utilisé comme genre neutre, sans discrimination;
  - La dénomination de « concurrent » désigne l'individu ou le groupe de musiciens (ensemble) qui participe au concours.
- Au moment de soumettre son inscription, le concurrent doit :
  - Être âgé au maximum de 23 ans (30 ans pour le chant) au 1<sup>er</sup> janvier de l'année courante
  - Résider ou étudier la musique dans la province de Québec
- Un musicien professionnel, rémunéré ou non, ne peut concourir au Festival de musique.
- L'inscription au FMCM engage le concurrent et son professeur à prendre connaissance des dispositions et des règlements décrits ici et à s'y conformer en toute bonne foi.
- Tout manquement au règlement risque d'être sanctionné. Le contrevenant pourrait se voir imposer une disqualification, un non-lieu ou une pénalité de 5 points, à la discrétion du juge. Le concurrent disqualifié pourra exécuter sa prestation musicale, mais ne sera admissible à aucune forme de commentaire, note ou prix.

## STATUT DU PROFESSEUR

- Au moment de son inscription, le concurrent doit suivre des études musicales avec un professeur (actif ou provisoire), membre en règle de l'Association des professeurs de musique du Québec pour l'année en cours (cf. [Liste des professeurs membres de l'APMQ](#)).
  - Catégories solo et concerto : le professeur d'instrument doit être membre.
  - Catégorie ensemble : le professeur qui dirige l'ensemble doit être membre ET celui-ci doit être le professeur d'instrument d'au moins un membre de l'ensemble.
  - Catégorie composition : le professeur d'instrument OU le professeur de composition doit être membre.

- Tout professeur qui n'est pas membre peut le devenir dans les sept (7) jours suivant l'inscription de son élève, s'il satisfait aux critères d'adhésion et s'acquitte de la cotisation en vigueur pour l'année en cours (cf. « [Comment devenir membre](#) »).
- Le professeur est responsable de la participation de son élève, et ce, à toutes les étapes du concours. Par conséquent, un professeur ne peut se porter garant de l'inscription d'un concurrent qui est l'élève d'un autre professeur, même si ledit élève est un membre de sa famille.

## HORAIRE

- Horaire provisoire
  - Cordes : Samedi 18 mai 2024
  - Piano : Dimanche 19 mai 2024
  - L'horaire des autres instruments et catégories reste à déterminer selon le volume d'inscriptions et la disponibilité des juges.
- L'horaire officiel des séances est annoncé et publié en ligne le 1<sup>er</sup> mai.
- En s'inscrivant, le concurrent s'engage à être libre de tout conflit horaire le jour de son assignation, entre 8 h et 18 h.
- Il ne sera pas possible pour un concurrent d'exécuter sa prestation hors de la séance à laquelle il a été convoqué.

## CATÉGORIES ET GROUPES D'ÂGE

- Les concurrents sont classés par catégories, instruments et groupes d'âge, sans égard au niveau.
- Les catégories et instruments sont :
  - SOLO : piano, violon, violoncelle, vents, guitare, chant
  - CONCERTO : piano, cordes (violon ou violoncelle)
  - ENSEMBLE : tout genre de formation instrumentale, vocale ou mixte
  - COMPOSITION : instrumentation libre
- Les groupes d'âge se divisent en deux grands niveaux :
  - Junior (15 ans et moins)
  - Senior (16 ans et plus)

Veuillez consulter la section propre à chaque catégorie pour la liste des groupes d'âge ouverts.

- Toutes les mentions de « groupe d'âge » impliquent « et moins » (ex. 8 ans = 8 ans et moins)
- Le groupe d'âge choisi doit être équivalent ou supérieur à l'âge réel du concurrent, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année courante. Une preuve d'âge peut être demandée.
- Un concurrent ne peut s'inscrire dans plus d'un groupe d'âge dans une catégorie donnée, avec le même instrument.
- Il est permis de se présenter dans un même groupe d'âge lors d'années subséquentes.
- Les groupes d'âge où sont inscrits peu de concurrents ne sont pas fusionnés.

## INSCRIPTION

- L'inscription se fait en ligne en remplissant le [Formulaire d'inscription officiel du FMCM](#). Il n'y a pas de version papier du formulaire.
- L'inscription peut être faite par le concurrent, son parent (ou tuteur) ou son professeur. Toutefois, le concurrent doit avoir l'accord de son professeur de musique.
- Le FMCM ne peut être tenu responsable des erreurs de typographie ou autres inexactitudes résultant de formulaires inadéquatement remplis.
- La période d'inscription se déroule du 18 février au 18 avril 2024. Les formulaires d'inscription doivent être dûment remplis et transmis pour la date butoir du 18 avril 2024 à 23 h 59 min 59 s.
- Des inscriptions tardives peuvent être acceptées sous réserve de disponibilité. Une pénalité de retard s'applique.
- Le concurrent qui désire s'inscrire dans plusieurs catégories ou instruments doit remplir un formulaire d'inscription par participation.
- Pour chacune de ses inscriptions, le concurrent reçoit un courriel de confirmation contenant un numéro de référence à cinq chiffres devant être utilisé lors de toutes ses communications subséquentes avec le FMCM.
- Un concurrent ne peut inscrire une pièce qu'il a déjà présentée au FMCM. L'exécution de tout répertoire autre que celui qui a été inscrit au formulaire est interdite et possible de disqualification. Pour modifier son programme, voir la section « [Amendements](#) ».
- ANNULATION. Le concurrent peut annuler sa participation en tout temps en avisant le [secrétariat](#) par courriel aussitôt que possible. Tous les frais payés sont non remboursables.
- Aucune partition ne doit être envoyée avec l'inscription.

## AMENDEMENTS POST-INSRIPTION

- Le concurrent qui désire modifier un élément de son inscription doit soumettre un [Formulaire d'amendement post-inscription](#) et payer les frais qui s'appliquent avant la date butoir du 1<sup>er</sup> mai 2024.
- Les amendements post-inscription admissibles sont : changement de nom d'ensemble (pseudonyme), surclassement de groupe d'âge, révision du programme musical, et changement d'ordre d'exécution des pièces. Aucun changement de catégorie ou d'instrument n'est accepté.
- Toute modification apportée à une inscription doit avoir été préalablement autorisée par le professeur.
- Toute erreur ou omission doit être signalée par courriel au secrétariat, aussitôt constatée. Le formulaire d'amendement n'est pas requis pour une correction.

## MINUTAGE

- Minutage de la prestation. Seules les catégories solo et ensemble sont soumises à des restrictions de durée en fonction du groupe d'âge, toutefois, toutes les prestations doivent être minutées le plus précisément possible.
- Le minutage de la prestation doit représenter le temps de scène total; on inclura donc le temps de préparation (accordage) et les pauses entre les pièces ou les mouvements, s'il y a lieu.

- On arrondira les secondes à l'intervalle de 30 secondes suivant (par ex. 1 min 35 s = 2 min).

## PARTITIONS

- Avant le début de sa séance, le concurrent doit présenter au juge les partitions (copies papier) des pièces de son programme. Le défaut de présenter les partitions requises est passible de disqualification.
- Toutes les partitions utilisées par les juges, les musiciens et les accompagnateurs doivent être légales. La photocopie de feuilles de musique ou de pages d'un cahier est interdite. Les partitions téléchargées sur Internet doivent être accompagnées d'une preuve d'achat.
- Notes sur les partitions
  - Les partitions doivent être claires et sans marques ni annotations pouvant entraver leur lecture. La numérotation des mesures au début de chaque système est fortement recommandée.
  - Toutes les partitions doivent être identifiées. Elles sont rendues au concurrent à la fin de la séance.
  - Les partitions seront ouvertes et triées selon l'ordre d'exécution qui figure au programme. Des signets ou des feuillets autocollants (post-it) numérotés pourront être insérés aux pages visées.

## JURY DU CONCOURS

- Le jury du concours se compose de huit (8) juges :
  - piano solo niveau junior
  - piano solo niveau senior
  - ensemble (tous instruments) et piano concerto
  - cordes (solo et concerto)
  - vents (tous instruments)
  - chant
  - guitare
  - composition
- La composition du jury (les noms des juges) sera mise en ligne le 1<sup>er</sup> mai.
- Un juge ne peut évaluer ses propres élèves ou des membres de sa famille immédiate ou de son foyer.
- Les noms des professeurs des concurrents ne sont pas révélés aux juges.
- Le juge rédige un bref commentaire d'appréciation sur la prestation, et attribue une note en pourcentage.
- Les décisions des juges sont finales et sans appel.

## PRIX ET BOURSES

- Les prix sont octroyés dans tous les groupes d'âge de chaque catégorie, aux concurrents ayant obtenu les trois plus hautes notes, à condition que les notes minimums exigées pour chaque prix soient atteintes.
- Notes minimums
  - 1<sup>er</sup> prix : 90 %
  - 2<sup>e</sup> prix : 88 %
  - 3<sup>e</sup> prix : 85 %
- Tous les gagnants de 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> prix recevront des bourses, des médailles et d'autres récompenses lors du concert gala.
- Exceptionnellement, un prix *ex æquo* peut être accordé, toutefois chacun des gagnants reçoit l'intégralité de la récompense.

## SÉANCES DE PRESTATION

### Accueil

- Une séance de prestation a lieu pour chaque groupe d'âge, dans chaque catégorie et/ou instrument (ou famille d'instruments) où il y a au moins un concurrent.
- Dans le but d'élargir l'auditoire, certains groupes d'âge peuvent être réunis en une seule séance. Toutefois, ces groupes concourent individuellement et ne sont jamais fusionnés.
- Des séances se déroulent simultanément dans trois salles :
  - Salle Marie-Stéphane
  - Salle Cécile-Romaine
  - Salle du Dôme (18 mai) ou Salle de musique (19 mai)
- Les séances sont publiques et l'entrée est libre. Les concurrents peuvent inviter leurs professeurs, parents et amis à y assister.
- Tout participant âgé de moins de 12 ans doit être accompagné par un adulte sur les lieux du Festival.
- L'enregistrement au comptoir d'accueil n'est pas requis. Le concurrent signalera sa présence dans la salle où il a été convié.
- Si les circonstances le permettent, les concurrents retardataires qui arrivent avant la fin de leur séance pourront exécuter leurs prestations sans préjudice. Les concurrents qui demeureront absents sont disqualifiés.
- Il est interdit de jouer sur les pianos avant, pendant ou entre les séances, ni de s'exercer dans les corridors ou des locaux autres que ceux qui ont été désignés pour le déroulement du FMCM.

## Déroulement

- Seules les personnes autorisées peuvent monter sur la scène, et ce, en tout temps. La prise de photos ou de vidéos sur la scène avant, après ou entre les séances n'est pas permise. Tout instrumentiste doit être en mesure de monter sur scène avec son instrument en main, sans installation préalable.
- L'ordre de passage des concurrents dépend généralement de la difficulté du répertoire, mais peut tout aussi bien être totalement aléatoire. Il peut faire l'objet de modifications de la part du secrétariat en tout temps, sans préavis.
- À la fin de la séance, les gagnants de chaque groupe d'âge sont dévoilés, mais les notes ne sont pas communiquées aux spectateurs. Les bourses et autres récompenses ne sont pas distribuées aux gagnants au moment de la séance, mais lors de la cérémonie de remise de prix, le dimanche 9 juin 2024.

## Programme

- Lors des séances, les noms des concurrents et les titres des pièces ne sont pas toujours annoncés. Le public peut suivre le déroulement dans le programme.
- Le programme officiel du FMCM existe en format numérique seulement et est accessible sur tous les appareils en téléchargement ou en balayant le code QR fourni sur place.
- Un programme papier de la séance en cours est distribué aux membres de l'auditoire.

## QUESTIONS TECHNIQUES

- Deux pianos à queue sont présents dans chacune des salles.
- Tous les instruments sont acoustiques. Aucun micro ou autre équipement de sonorisation ne sera utilisé.
- En piano, l'emploi d'un dispositif d'extension de pédales (fourni par le concurrent) est permis.
- Le concurrent peut autoriser un de ses invités à enregistrer ou photographier sa prestation, mais celui-ci doit le faire discrètement, à partir de son siège. Il est interdit à quiconque, sauf le photographe officiel du FMCM, d'enregistrer ou de photographier des concurrents sans leur consentement.
- L'APMQ se réserve le droit d'utiliser les photos et vidéos des concurrents sur ses différentes plateformes et réseaux sociaux. Pour retirer cette autorisation, le concurrent doit en aviser le superviseur avant le début de la séance ou du concert.

## ACCOMPAGNEMENT

- Toutes les pièces de répertoire (solo ou concerto) qui le nécessitent doivent être accompagnées sur place, au piano. Les trames sonores ne sont pas acceptées.
- Le concurrent a la responsabilité de prendre les dispositions nécessaires pour son accompagnement musical, lorsque requis, et ce, à ses frais. Il doit s'assurer de la disponibilité de son accompagnateur aussi bien pour les séances (épreuves) que pour le concert gala, le cas échéant. Le professeur peut accompagner ses élèves.

- Les aptitudes de l'accompagnateur ne sont pas considérées dans l'évaluation du jury.
- L'usage de partitions d'accompagnement sur support numérique d'œuvres libres de droits est permis.

## CÉRÉMONIE DE REMISE DE PRIX ET CONCERT GALA

- Un prestigieux concert gala suivi d'une cérémonie de remise de prix clôturera le FMCM le dimanche 9 juin 2024 à 14 h, à la Salle Marie-Stéphane de l'école Vincent-d'Indy.
- L'entrée est
  - libre pour les participants, les membres du jury, les commanditaires, les coordinateurs et les préposés du FMCM ainsi que tous les enfants de 12 ans et moins.
  - 12 \$ par personne pour les professeurs, parents et autres invités.
- L'admission est générale. Il n'y a pas de billets ni de sièges réservés.
- Les modes de paiement acceptés à la porte sont l'argent comptant ou les virements bancaires à [festival@apmqmta.org](mailto:festival@apmqmta.org). Les cartes de crédit et de débit ne sont pas acceptées.

### Le concert

- Dans les trois jours suivant leurs séances de prestation, les bénéficiaires de trophées reçoivent une invitation à interpréter une de leurs pièces gagnantes lors du concert gala.
- En cas d'empêchement, un autre concurrent peut être appelé comme substitut pour jouer au concert, mais le trophée est tout de même attribué au gagnant en titre.
- Le gagnant de plusieurs trophées n'interprétera qu'une pièce en tout.
- Le programme musical du concert est sélectionné par le jury, avec droit de regard du comité coordinateur du FMCM.
- CODE VESTIMENTAIRE. La tenue vestimentaire des animateurs, présentateurs, pianistes-accompagnateurs et interprètes du concert gala doit convenir à la stature de l'événement (tenue de ville minimum).
- Pour les consignes sur l'enregistrement et la photographie au gala, voir la section « [Questions techniques](#) ».

### La remise des prix

- Tous les gagnants de 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> prix reçoivent leurs bourses et autres récompenses lors de la cérémonie de remise de prix. Plus de 6,000 \$ en prix et bourses ont été distribués aux gagnants de l'édition 2023 du FMCM.
- PRIX EN ARGENT. Tout prix en argent est versé sous forme de chèque libellé au nom du concurrent. La validité d'un chèque est généralement de six mois. Les chèques perdus ou non encaissés ne seront pas remplacés.
- En cas d'absence au gala, un gagnant peut désigner une autre personne pour recevoir ses prix. Tous les prix et bourses qui n'auront pas été réclamés lors du gala seront déposés à la [Coopérative Vincent-d'Indy](#), où ils pourront être récupérés jusqu'au 30 septembre de l'année courante. Les sommes d'argent non réclamées à cette date seront versées au fonds de bourses du FMCM de l'année suivante. Aucun prix ne sera envoyé par la poste.

- TROPHÉES. Le concurrent ayant obtenu à la fois un premier prix et la plus haute note de toute sa division se verra décerner le trophée correspondant. (cf. [Trophées](#))
- GRANDS PRIX. Outre ces distinctions, le concurrent ayant obtenu la plus haute note du niveau « junior », toutes catégories et tous instruments confondus, remporte le trophée du grand championnat junior. De même, le concurrent ayant obtenu la plus haute note du niveau « senior », toutes catégories et tous instruments confondus, remporte le trophée du grand championnat senior. Les grands champions dévoilés le soir du gala reçoivent des prix exclusifs.
- PRIX « COUP DE CŒUR » DU PUBLIC. Après le concert, au moment de l'entracte, les membres de l'auditoire seront invités à voter pour leur interprète « coup de cœur ». La [Coopérative Vincent-d'Indy](#) offrira un prix spécial au concurrent qui a obtenu le plus grand nombre de votes.
- Le FMCM se réserve le droit de modifier la désignation de tout trophée.
- Les gagnants pourront avoir droit aux mêmes grands prix ou trophées lors d'années subséquentes.

## FINANCEMENT

### Dons de bienfaisance

- La *Fondation québécoise pour l'éducation musicale* (FQÉM) finance les prix et bourses du Festival de musique classique de Montréal depuis plus de vingt ans grâce à de généreux donateurs. Concurrents, parents, professeurs, institutions et entreprises sont invités à contribuer directement au succès du FMCM par le biais de dons à la FQÉM.
- Pour participer, veuillez aller sur [Formulaire de don à la FQÉM](#). Il est également possible d'ajouter un montant pour don à même les frais d'inscription.
- Un reçu fiscal pour don de bienfaisance sera délivré sur demande.
- Les noms (avec logo et lien cliquable, si désiré) des donateurs de 100 \$ et plus apparaîtront sur la page Web du FMCM.

### Publicité

- Nous invitons les entreprises et les institutions à offrir des bourses ou insérer des espaces publicitaires dans le programme officiel du FMCM.
- Les forfaits publicitaires offerts sont :
  - platine : page entière (200 \$)
  - or : demi-page (150 \$)
  - argent : quart de page (100 \$)
  - bronze : carte professionnelle (50 \$)

Pour connaître le contenu des forfaits, consultez la page [Devenez commanditaire](#).

## FRAIS D'INSCRIPTION

- Les frais d'inscription sont basés sur le groupe d'âge choisi, et non l'âge réel du concurrent.
- Le paiement des frais d'inscription doit parvenir au secrétariat à l'intérieur des 24 heures suivant l'inscription. Toute inscription qui demeurera impayée après cette échéance sera résiliée sans autre formalité.
- Le payeur doit être âgé de 18 ans ou plus. Le nom du payeur fourni sur le formulaire d'inscription doit correspondre à celui qui figure sur le relevé de transaction.
- Il est possible de combiner les frais de plusieurs inscriptions en un seul paiement, dans les conditions suivantes :
  - Toutes les inscriptions concernées doivent se suivre à l'intérieur des 24 heures.
  - Le paiement doit être accompagné d'une liste détaillant la destination des frais (noms, catégories, groupes d'âge).
- Tous les frais sont non remboursables et non transférables à d'autres concurrents ou à d'autres catégories. Toute somme perdue ou payée en trop sera versée au fonds de bourses du FMCM.

## FRAIS ADDITIONNELS

- Pénalité de retard d'inscription (jusqu'au 1<sup>er</sup> mai) : 12 \$ par formulaire.
- Amendements post-inscription (jusqu'au 1<sup>er</sup> mai) :
  - Surclassement de groupe d'âge : 12 \$, plus la différence de tarif, s'il y a lieu.
  - Autres : 12 \$ par changement.

## MODES DE PAIEMENT ACCEPTÉS

- Virement bancaire Interac effectué à partir d'une institution bancaire à [festival@apmqmta.org](mailto:festival@apmqmta.org). Si une question de sécurité est requise, nous suggérons que la réponse soit « Festival ».
- Paiement par carte de débit/crédit ou PayPal, sur la passerelle de paiement sécurisé du formulaire d'inscription.
- Les chèques et l'argent comptant ne sont pas acceptés.

## Tableau des frais d'inscription 2024

Catégories	Groupes d'âge (ans et moins)			
	5 – 8	9 – 11	12 – 15	16 – 23
Solo, concerto, composition	45 \$	50 \$	55 \$	60 \$
Ensemble*	Duo (2)	70 \$		90 \$
	Trio (3)	90 \$		120 \$
	Quatuor (4)	100 \$		140 \$

\*Tarif pour l'ensemble

## **COMMUNICATIONS**

- Les communications du FMCM sont transmises en ligne sur [FestivalMCM.org](http://FestivalMCM.org).
- Veuillez acheminer tout message concernant l'inscription par courriel à [festival@apmqmta.org](mailto:festival@apmqmta.org) en ayant soin d'indiquer le numéro de référence à la ligne d'objet.
- Bien que tous les efforts soient faits pour accommoder concurrents, parents et professeurs, nous ne pouvons garantir que toutes les demandes soient acceptées.

**FestivalMCM.org**  
**festival@apmqmta.org**

David Côté, directeur et coordinateur

Monique T. Armand, coordinatrice sur place

Danielle Langevin, secrétaire-registraire et administratrice Web

Patrycia Meunier, trésorière

Jean-Michel Rousseau, coordinateur du volet composition

Hélène Lord, conseillère et trésorière de la FQÉM.

# Catégorie SOLO

---

## CATÉGORIES ET GROUPES D'ÂGE

- La catégorie solo est ouverte aux instruments suivants :
  - Piano
  - Violon (ou alto)
  - Violoncelle
  - Guitare
  - Vents (tous instruments confondus)
  - Chant (tous types de voix confondus)
- Les groupes d'âge de la catégorie solo sont :
  - tous les âges, de 5 à 19 ans
  - 23 ans
  - 30 ans (chant)
- Il est possible de choisir un groupe d'âge supérieur à son âge réel, en fonction de la durée de sa prestation. Lorsque la durée de la prestation dépasse la limite prescrite, on doit (a) retirer une ou plusieurs pièces, ou (b) choisir un groupe d'âge la permettant.

## PROGRAMME MUSICAL

- Le répertoire choisi par le concurrent n'est pas sujet à l'approbation du secrétariat du FMCM. Il n'y a pas de critères en ce qui a trait au niveau de difficulté. Le niveau approximatif du répertoire qui est demandé sur le formulaire d'inscription sert à des fins de classification seulement.

(Le [tableau des niveaux minimums suggérés](#), présenté en annexe à titre indicatif, offre une concordance entre les groupes d'âge et les niveaux des programmes d'études musicales d'institutions reconnues.)
- Restrictions. Une prestation peut inclure un ou plusieurs morceaux ou mouvements, dans la mesure où le minutage total n'excède pas le maximum alloué, soit :
  - 5–8 ans : 5 min
  - 9–11 ans : 10 min
  - 12–15 ans : 15 min
  - 16–19, 23, 30 ans : 20 min
- Consignes générales sur les genres musicaux acceptés en catégorie solo :
  - Pièces de genre classique : oui, sans réserve
  - Pièces de musique populaire : non
  - Pièces de tout autre genre, adaptations, arrangements, versions simplifiées ou abrégées : acceptées dans la mesure où elles sont répertoriées dans le syllabus d'une institution reconnue.

- Tout concerto pour piano ou cordes doit être inscrit en catégorie concerto. La seule exception à cette règle concerne le concerto baroque (composé entre 1580 et 1750) pour cordes, qui peut être accepté dans les catégories solo ou concerto.
- On pourra couper les reprises non nécessaires.
- Toutes les pièces inscrites doivent être interprétées de mémoire.
- Les prestations sont évaluées selon le choix du répertoire, la technique, la justesse, le style, la présence scénique et l'interprétation, et la qualité artistique.

# Catégorie CONCERTO

---

## CATÉGORIES ET GROUPES D'ÂGE

- La participation en concerto est ouverte aux instruments suivants :
  - Piano
  - Cordes (violon, alto, violoncelle)(Les concertos pour vents ou guitare s'inscrivent dans la catégorie solo)
- En catégorie concerto, les groupes d'âge sont 8, 11, 15, 19 et 23 ans (et moins).

## PROGRAMME MUSICAL

- La catégorie concerto comprend les œuvres musicales concertantes de toutes les périodes.
- Le concerto baroque (composé entre 1580 et 1750) pour violon peut être inscrit dans les catégories solo ou concerto, au choix du concurrent.
- Restrictions. Pour tous les groupes d'âge, la prestation est restreinte à :
  - un (1) mouvement de concerto, sans égard à la durée, OU
  - plusieurs mouvements d'un même concerto, à l'intérieur d'un maximum de cinq (5) minutes.
- L'accompagnement se fait au piano (réduction d'orchestre). Les trames sonores ne sont pas acceptées.
- Lorsqu'un mouvement de concerto (piano ou violon) comprend une cadence (*cadenza*), son exécution est obligatoire. Toute version publiée sera admise.
- Les longues introductions, les reprises et les sections *tutti* doivent être abrégées ou coupées.
- Le concerto doit être interprété de mémoire.
- Les prestations sont évaluées selon la technique, la complémentarité avec la partie d'accompagnement, la présence scénique et l'interprétation (musicalité).

# Catégorie ENSEMBLE

---

## PARTICULARITÉS

- La catégorie ensemble comprend toutes les formations instrumentales, vocales ou mixtes, de musique de chambre comprenant 2 à 4 musiciens (à l'exclusion des accompagnateurs).
  - le piano quatre et six mains
  - les ensembles à deux pianos
  - le quatuor vocal ou à cordes, etc.
- Lors de l'inscription, le groupe de musiciens doit s'attribuer un nom de scène (pseudonyme) [par exemple « Quatuor Smith » ou « Les Fabuleux » 20 caractères maximum] qui le désignera tout au long du concours sous la désignation de « concurrent ». Si l'ensemble gagne une bourse, des chèques individuels seront émis.
- Les trames sonores ne sont pas acceptées. Tous les musiciens doivent être présents.
- Toutes les pièces inscrites au programme doivent être jouées par tous les musiciens de la formation.
- Aucune substitution parmi les membres d'un groupe ne sera autorisée, une fois l'inscription transmise.
- Un individu peut s'inscrire en tant que membre de plus d'un ensemble, si les formations instrumentales sont différentes.

## GROUPES D'ÂGE

- La catégorie ensemble est ouverte aux groupes d'âge 8, 11, 15, 19 et 23 ans (et moins).
- Le groupe d'âge d'un ensemble est déterminé en fonction de l'âge réel de l'aîné des membres qui le composent. En date du 1<sup>er</sup> janvier de l'année courante, tous les membres de l'ensemble doivent avoir un âge réel égal ou inférieur au groupe d'âge sélectionné. Une preuve d'âge peut être demandée.

## RESTRICTIONS

- Le nombre de musiciens par ensemble est limité à quatre (4), excluant l'accompagnateur.
- Une prestation peut inclure un ou plusieurs morceaux ou mouvements, dans la mesure où le minutage total n'excède pas le maximum alloué.
  - 8 ans : 5 min
  - 11 ans : 10 min
  - 15 ans : 15 min
  - 19 et 23 ans : 20 min
- Si la durée de son programme dépasse la limite prescrite, le concurrent doit (a) en retirer une ou plusieurs pièces, ou (b) choisir un groupe d'âge la permettant.

## **PROGRAMME MUSICAL**

- Consignes générales sur les genres musicaux acceptés en catégorie ensemble :
  - Musique classique : oui, sans réserve
  - Musique populaire : non
  - Musique de tout autre genre : oui, dans la mesure où on peut trouver mention de leur compositeur dans le programme d'études musicales classiques d'une institution reconnue.
- Les versions d'œuvres classiques arrangées ou adaptées pour ensembles sont acceptées.
- La mémorisation du répertoire n'est pas requise.
- On pourra couper les reprises non nécessaires.
- Les prestations sont évaluées selon le choix du répertoire, l'équilibre sonore, la synergie des musiciens, la présence scénique et l'interprétation.

## **PARTITIONS**

- Bien que les musiciens d'un ensemble soient libres d'utiliser des partitions individuelles de format papier ou numériques, le juge doit disposer d'une partition d'orchestre (full score) où chaque instrument est bien identifié. Le format *primo/secondo* est acceptable dans le cas des pièces pour piano quatre mains.

# Catégorie COMPOSITION

---

## GÉNÉRALITÉS

- Les groupes d'âge de la catégorie composition sont : 8, 11, 15, 19 et 23 ans.
- Restrictions. La participation se limite à deux (2) compositions, ou à une (1) composition incluant plusieurs mouvements (par ex. sonate ou suite).
- Il n'y a pas de restriction quant à la durée de la prestation.

## CONSIGNES

- Toute composition inscrite, incluant l'accompagnement s'il y a lieu, doit être l'œuvre individuelle, originale et inédite du concurrent dont le nom figure sur le formulaire d'inscription.
- Le concurrent conserve tous les droits sur la musique, les paroles et autres éléments de sa composition.
- La composition peut être instrumentale, vocale, ou mixte. Tous les styles musicaux et tous les instruments acoustiques (incluant les petites percussions) sont acceptés.
- Une composition doit comporter un minimum de 24 mesures, sans compter les reprises. Le nombre de parties (instruments ou voix) n'est pas limité.
- Les compositions sont évaluées selon la structure, la cohérence, l'harmonie, la complexité, le niveau de détail du manuscrit, l'originalité et la qualité artistique globale.
- La composition, ou la partie principale de la composition doit être interprétée sur place en personne (live)
  - par le compositeur même et/ou
  - par d'autres musiciens.
- Le concurrent peut présenter une trame sonore des parties secondaires des compositions à instruments multiples ou comportant un accompagnement. Le concurrent doit alors fournir l'appareil numérique (tablette, smartphone) nécessaire à la diffusion de sa trame sonore. L'appareil doit être muni d'une prise audio (jack) standard (3,5 mm), sans quoi il faudra aussi fournir l'adaptateur USB et le câble approprié.
- Il revient au concurrent d'embaucher le ou les musiciens requis pour l'interprétation de sa composition, et ce, à ses frais. Les musiciens devront être disponibles aussi bien pour la séance de prestation que pour le concert gala, le cas échéant. Le concurrent doit également prévoir un tourneur de pages, si nécessaire.
- Les aptitudes des musiciens ne sont pas prises en considération dans l'évaluation du jury.
- La mémorisation du répertoire n'est pas requise.
- Lors de la prestation, on pourra couper les reprises non nécessaires.

## PARTITIONS

- Le manuscrit doit être rédigé à l'ordinateur, en noir sur papier blanc de format lettre, et comprendre les indications éditoriales (nuances, tempo) requises. Une composition comportant plusieurs voix (parties) doit être écrite sous forme de partition d'orchestre (full score) où chaque instrument (voix) est bien identifié. Les pages et les mesures seront numérotées au début de chaque système.
- Note importante. Le nom du concurrent et le nom de son professeur ne doivent PAS apparaître sur le manuscrit.
- Les musiciens peuvent utiliser une partition de format numérique.
- Les manuscrits gagnants seront conservés par le FMCM.

## CONCOURS POUR JEUNES COMPOSITEURS DE LA FCAPM

- Le coordinateur du volet composition, à sa discrétion et avec le consentement des concurrents, soumettra une composition lauréate (gagnante du premier prix) de chaque groupe d'âge au *Concours national pour jeunes compositeurs* de la Fédération canadienne des associations de professeurs de musique (CFMTA/FCAPM). Pour plus d'informations, rendez-vous sur [cfmta.org](http://cfmta.org).

# Annexes

---

## LISTE DES GRANDS PRIX ET DES TROPHÉES FMCM 2024

Niveau junior : 15 ans et moins

Niveau senior : 16 ans et plus

APMQ : Association des professeurs de musique du Québec

FQÉM : Fondation québécoise pour l'éducation musicale

Division	Nom du trophée	Donateur
Chant.....	Mavis-Veit .....	APMQ
Piano solo / 5–8 ans .....	Marie-Jeanne Fortier.....	École de musique de Verdun
Piano solo / 9–11 ans .....	Claude-Walker.....	APMQ
Piano solo / 12–15 ans .....	Henry-Finkel .....	APMQ
Piano solo / 16–18 ans .....	Rose-Goldblatt .....	APMQ
Piano solo / 19–23 ans .....	Thérèse-Gingras .....	APMQ
Piano concerto / junior.....	Marie-Paule-Provost .....	APMQ
Piano concerto / senior .....	John-Ringwood .....	APMQ
Cordes solo & concerto / 5–8 ans .....	Daphne-Sandercock .....	APMQ
Cordes solo & concerto / 9–11 ans.....	Rita-Barg .....	FQÉM / Alan Barg
Cordes solo & concerto / 12–15 ans....	Mhairi-Thomson-Tessier .....	APMQ
Cordes solo / senior.....	Katharine-Notkin .....	APMQ
Cordes concerto / senior .....	Edna-Marie Hawkin .....	APMQ
Ensemble / junior.....	Daisy-Palos .....	APMQ
Ensemble / senior .....	Laure-Fink .....	APMQ
Composition .....	Monique-Labadie .....	Coop Vincent-d'Indy
Guitare .....	Mary-Covert.....	APMQ
Plus haute note / junior.....	Grand championnat junior.....	FQÉM
Plus haute note / senior .....	Grand championnat senior .....	FQÉM
Plus haute note .....	Bourse Joel-Barg.....	FQÉM / Alan Barg
Choix du public.....	Prix coup de cœur.....	Coop Vincent-d'Indy

## **CONCORDANCE DES NIVEAUX D'APPRENTISSAGE MINIMUMS SUGGÉRÉS**

McG : McGill Schulich School of Music

RCM : The Royal Conservatory of Music

EMVI : École de musique Vincent-d'Indy

<u>Âges</u>	McG	RCM	EMVI
5, 6, 7 ans.....	Élém. IV .....	1 .....	Prép
8, 9 ans.....	Élém. V .....	2 .....	1
10, 11 ans.....	Élém. VI .....	3 .....	2
12 ans.....	Sec. I.....	4 .....	3
13 ans.....	Sec. II .....	5 .....	4
14 ans.....	Sec. III.....	6 .....	5
15 ans.....	Sec. IV.....	7 .....	6
16 ans.....	Sec. V.....	8 .....	7
17 ans.....	Coll. I .....	9 .....	8
18 ans.....	Coll. II.....	10 .....	9
23 ans.....	Université .....	ARCT .....	Post-lauréat

## AIDE-MÉMOIRE

	NIVEAU JUNIOR										
Minutage <sup>1</sup>	5 min			10 min			15 min				
SOLO	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans
ENSEMBLE CONCERTO COMPOSITION	—	—	—	8 ans	—	—	11 ans	—	—	—	15 ans
Frais	45 \$			50 \$			55 \$				
Divisions (piano et violon)	5–8 ans			9–11 ans			12–15 ans				

	NIVEAU SENIOR				
Minutage <sup>1</sup>	20 min				
SOLO	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	23 ans <sup>2</sup>
ENSEMBLE CONCERTO COMPOSITION	—	—	—	19 ans	23 ans
Frais	60 \$				
Divisions (piano)	16–18 ans			19–23 ans	

<sup>1</sup> Les limites de temps s'appliquent aux catégories solo et ensemble.

<sup>2</sup> 30 ans pour le chant.